

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET FORESTIÈRE

Gestion Rémabec inc. a pour intérêt d'exercer ses activités de façon à préserver l'environnement et ce, dans un souci constant d'amélioration continue. C'est dans une vision d'avenir pour les générations futures qu'il adhère aux principes d'aménagement forestier durable et concentre ses énergies à maintenir un climat économique, social et culturel viable, tant au sein de l'entreprise et de ses employés, qu'auprès des régions et des populations qui accueillent ses installations.

Rémabec démontre l'importance accordée à l'environnement ainsi qu'à l'aménagement forestier durable par sa volonté à :

- Gérer ses installations et ses opérations dans le respect des lois et règlements applicables et des autres exigences de nature environnementale et d'aménagement forestier durable.
- Exercer ses activités de manière responsable afin de protéger l'environnement, la santé et la sécurité de ses employés et de l'ensemble de la collectivité.
- Collaborer à l'avancement des développements scientifiques et technologiques en matière d'aménagement forestier par un soutien à la recherche et par l'expérimentation de nouvelles avancées.
- Favoriser l'harmonisation de ses activités forestières avec la faune, la flore et les écosystèmes dans le but de préserver l'intégrité écologique de la forêt à long terme.
- Tenir compte des intérêts et préoccupations du public en favorisant leur participation à l'aménagement forestier durable.
- Reconnaître et respecter les droits autochtones, veiller au maintien de leurs ressources et leur fournir des occasions de participer à l'aménagement forestier durable.
- Sensibiliser et former ses employés à leurs responsabilités face à la préservation de l'environnement, à l'aménagement forestier durable ainsi qu'à la santé et la sécurité au travail.
- Travailler et collaborer avec les gouvernements et le public au développement de mesures et règlements basés sur des technologies valables et économiquement réalisables, et à l'analyse des conséquences sur l'environnement.
- Fixer des objectifs sur le plan environnemental afin d'améliorer continuellement sa performance et rendre compte périodiquement à la direction de l'atteinte de ceux-ci.



M. Réjean Paré
Président et chef des opérations

1^{er} octobre 2018